

LA DGA DU FPI EN MISSION D'IMMERSION DANS LE HAUT-KATANGA

P. 4

Chronik'Éco

TRI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS SOCIOÉCONOMIQUES

Directeur de publication : Olivier KAFORO - Tél. : +243 81 52 54 555 E-mail : chronikeco@gmail.com - www.chronikeco.net

Edition N° 0035 du mercredi 23 au jeudi 24 octobre 2024

Prix : 3.000 FC



**UNIKIK : En seulement deux ans, le comité
Alphonse KAPUMBA apporte un nouveau souffle**

- Page 2 -

**Biocarburants : la Côte
d'Ivoire montre la voie
dans la valorisation des
graines d'hévéa**

-->Page 6

Page 10

**Football à Kinshasa : Fonak
s'impose devant AJ
Vainqueurs (1-0)**

ÉDITORIAL

**Obligation de
résultat !**

CHRONIKÉCO

La République démocratique du Congo (RDC) fait face, depuis des décennies, à une crise multisectorielle. Si d'un côté le gouvernement doit mobiliser les moyens pour mettre fin à l'agression pilotée par le rwandais Paul Kagame (une priorité), de l'autre côté, il doit se rassurer que le panier de la ménagère contient ce qui doit s'y trouver.

(Suite à la page 2)

UNIKIK : En seulement deux ans, le comité Alphonse KAPUMBA apporte un nouveau souffle

La dynamique engagée dans les enseignements, l'appropriation des instructions et la modernisation des infrastructures fait de l'université de Kikwit une fierté Nationale. Tous ces exploits,

œuvres du Comité de gestion de cet alma mater, se réalisent sous le management du professeur Alphonse Kapumba.

CHRONIK'ÉCO

L'université de Kikwit connaît un rythme infernal d'enseignements, conformément aux instructions édictées par le ministre national de l'Enseignement supérieur et universitaires, autorité de tutelle, et une métamorphose de ses infrastructures, somme toutes, fruits d'un esprit managérial et des sacrifices consentis du comité de gestion dirigé par le professeur KAPUMBA. Ce dernier a inscrit en lettres d'or l'amélioration des conditions de formation de la jeunesse estudiantine et le rayonnement de cet Alma mater, aujourd'hui une fierté nationale.

Une politique qui s'inscrit dans la ligne droite de ses trois objectifs assignés, à savoir : stabiliser l'université, créer un climat de sérénité institutionnelle et former son propre corps professoral tout en améliorant les infrastructures.

Depuis sa nomination en avril 2022, le comité Kapumba s'est engagé à améliorer les conditions générales de travail de cette institution, en y apportant une touche particulière sur le plan formation, gestion des finances, infrastructures et équipements. Une formation adaptée à la recherche et la connaissance des technologies modernes.

C'est grâce à un traitement digne de son rang que ce comité de gestion a pu créer l'afflux des professeurs. Ce qui a permis la récupération d'un retard de deux ans à la faculté de Médecine.



L'Unikik a signé des accords-cadres et des partenariats avec des universités prestigieuses étrangères. Elle a envoyé un peu plus de 70 assistants en formation dont une trentaine de la médecine, en spécialité. Ces accords-cadres le sont notamment avec l'université Stockholm en Suède, Strasbourg en France, Louvain la neuve en Belgique, Astra bourg en Allemagne et autres. Les négociations sont en cours avec l'université de Hong Kong en chine, l'université nationale de Namibie, et l'université Marrakech au Maroc. D'autres candidats à la formation se trouvent au canada, au Sénégal, au Benin et dans les universités nationales. Cette politique vise à rendre l'université autonome en ter-

mes de personnel enseignants.

En poussant plus d'un de son personnel scientifique à une mise à niveau tout en leur accordant les avantages nécessaires pour favoriser leur prise en charge, cette ouverture a servi d'incitation du personnel scientifique de cette université à entreprendre les études. Cela, pour consolider le quota des professeurs en propres et minorer la dépendance de l'université de Kikwit d'un nombre important de professeurs visiteurs, qui impacte sur son budget.

Par l'amélioration du système des cours, favorisé par la permanence du corps professoral et les conditions d'accueil tant des apprenants que des enseignants, il s'observe une quiétude offrant un

climat favorable à l'apprentissage.

Avec la grande salle, mieux l'amphithéâtre de près de 800 places, l'université de Kikwit a instauré l'ouverture du débat sur les recherches au moyen d'un programme ambitieux, favorisant l'organisation des conférences avec des experts et éminents professeurs et chercheurs auxquelles prennent part avec intérêt les étudiants dans les domaines variés de leurs formations pour armer leur esprit critique et assoir leurs compétences par l'échange des expériences et la transposition des connaissances.

Avec une salle multimédia en propre équipée des matériels de la technologie moderne, par vidéoconférence et interactive, les étudiants et chercheurs sont capables à interagir et acquérir des compétences qui les rendent compétitifs pour les questions d'actualité, les inventions et les publications scientifiques en instantanéité.

Couvert d'un réseau wifi à haut débit, les étudiants et chercheurs ont le monde à la portée de main. Ainsi, ils sont dotés d'un instrument de recherche en temps réel et peuvent faire les jumelages et interactions avec leurs homologues et chercheurs des universités sœurs à travers le monde. Le projet, c'est de faire de l'étudiant de l'université de Kikwit une richesse pour la région et pour le pays. L'Unikik est en partenariat avec l'Université de Liège et la faculté d'agronomie de

(Suite à la page 3)

Éditorial

(Suite de la Une)

Ce, sans compter des stratégies à adopter pour mettre fin aux «grèves» décrétées dans tous les secteurs ou presque.

Qu'à cela ne tienne, le peuple Congolais veut vivre dignement. Ce qui implique que côté gouvernement, des efforts doivent être fournis pour apporter des réponses aux vraies questions posées par le souverain primaire. Bref, le gouvernement a l'obligation de résultat. Pour y parvenir, le choix des animateurs doit être bien réfléchi. Il doit être à la hauteur des attentes du peuple.

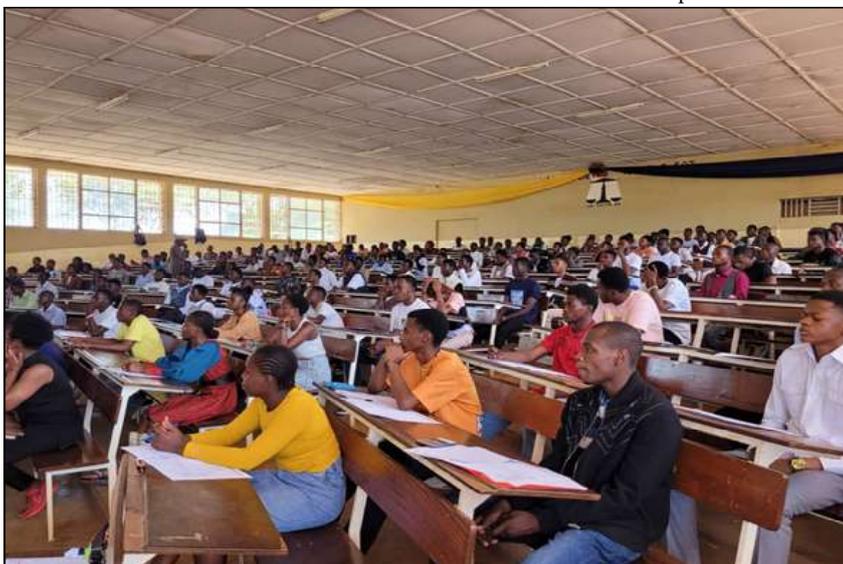
Point n'est donc besoin de se justifier chaque fois que des réponses adéquates sont attendues. La justice distributive doit donc s'appliquer. Ceci oblige donc la plus haute hiérarchie à instaurer le régime de sanctions.

Des auteurs tels que Colin Nicolas, Gérard Patrick, Sautel Gérard et Harouel Jean-Louis s'accordent tous sur le fait que l'État est organisé afin d'être au service de ses missions : protéger son territoire et son environnement autant que sa population, assurer la paix sociale par des règles claires et sanctionner celles et ceux qui les enfreignent, fournir des prestations sociales et éducatives, notamment envers les plus démunis, réguler son économie...

Dans tous les États, les grandes options de cette organisation sont fixées par la Constitution. Tout ce qui est fait doit l'être conformément à la Loi suprême, afin d'éviter de tomber dans la complaisance.

Il est donc anormal que des personnes sensées exercer le pouvoir public fassent sourde oreille aux préoccupations des gouvernés. Ceci serait aux antipodes des principes démocratiques prônés par tous les Etats modernes.

Le peuple a besoin de résultat. Pas autre chose.



UNIKIK : En seulement deux ans, le comité Alphonse KAPUMBA apporte un nouveau souffle

(Suite de la page 2)

L'université de Palencia et est inscrite dans le programme européen Eurplus. L'Unikik a reçu 17 étudiants allemands. Il y a au programme, des promesses de recevoir cette fois-ci des professeurs. Il est aussi important de signaler que l'Unikik est souvent invitée et participe à des colloques internationaux.

La numérisation du système d'information à L'UNIKIK permet aux étudiants d'obtenir sans passer à leurs directions respectives leurs résultats des délibérations, de payer leurs frais académiques et de contrôler leurs cursus. L'obtention des mécanisations des agents et cadres a favorisé l'augmentation du nombre des membres du corps académique, facilité la distribution des charges et renforcer le suivi permanent des étudiants.

La modernisation des infrastructures et équipements pour l'amélioration des conditions de formation et d'accueil.

«Vin nouveau, autres neuves», dit-on! Parmi les mérites du comité Kapumba, l'on note la passion pour l'amélioration des infrastructures et leur équipement. Par un esprit managérial très poussé et une discipline rigoureuse dans la gestion des fonds, ce comité avec les fonds propres, a réalisé la construction d'un forage d'eau potable sur le campus de l'Université de Kikwit, très indispensable pour les travaux pratiques des étudiants de la faculté de l'Agronomie et la desserte d'eau au Guest house des enseignants et visiteurs; la remise en état des bâtiments de l'université en y renouvelant vitres, portes et fenêtres.

En ces jours, le comité de gestion de l'Unikik est en



pleine construction d'un bâtiment imposant (R+2) devant abriter 11 auditories, 12 toilettes et 8 bureaux sur fonds propres. Un partenariat est signé avec un atelier mécanique d'ajustage permanent, qui fabrique 500 bancs placés dans les auditories, que ce comité a trouvé sans chaises monoplace. Un autre lot en fabrication de plus de 400, servira pour les espaces des forums des étudiants créés par le comité et pour l'amphithéâtre.

Avec ses partenaires et sur fonds propres, le Comité a réussi l'acquisition et installation des matériels d'une salle de visioconférence; la réhabilitation du Guest House universitaire pour les enseignants visiteurs afin de favoriser l'accueil des enseignants dans les conditions optimales à qui est alloué une prime conséquente à la fin de leurs prestations. Il faut ajouter à leur actif, la construction et la réhabilitation des

toilettes pour étudiants ainsi que l'achat sur fonds propres et pour le compte de l'université, d'une voiture et d'une camionnette pour d'éventuels courses et missions du personnel. Comme si cela ne suffisait pas, il faut signaler la réhabilitation de deux nouveaux auditories équipés avec bancs au-dessus du Guest house des enseignants.

LA GESTION ORTHODOXE DES FINANCES

Parmi les goulots d'étranglements qui font le péché humain, c'est la gestion de l'argent. Et les membres du comité de gestion de l'Unikik ne sont que des serviteurs, des gestionnaires de ce patrimoine public et commun avec sagesse et responsabilité. Le numéro de compte bancaire de l'unikik est connu de tous les étudiants et de son personnel. Le service des finances est informatisé et numérisé. Les étudiants payent en banque

et l'administrateur du budget reçoit ses signaux émis par le gestionnaire du compte.

C'est dans cette discipline que s'opère le paiement régulier de la prime locale, créant une sérénité et la stabilité de l'institution. La canalisation des finances, mieux des recettes de l'université et sa gestion orthodoxe est toute la magie opérée par ce comité silencieux et serein aux multiples œuvres, qui ne cessent de parler de leur esprit managérial et de leur dynamisme qui a amélioré les conditions de formation, d'accueil et des infrastructures de cette alma mater, qui fait de l'Unikik, située dans la province du Wilu à Kikwit, une fierté nationale.

DES PROJETS AMBI- TIEUX ET ÉLOGIEUX

Outre toutes ces réalisations, l'Unikik ne désamorce pas. Fidèle à sa mis-

sion, ce comité multiplie des contacts, à la recherche des moyens et des partenaires crédibles pour la construction de 2 autres bâtiments de deux niveaux de la capacité d'accueil de celui en construction évoqué supra, dans l'objectif d'un désengorgement définitif des apprenants. Il y a également le projet de construction des résidences des professeurs dans leur site de Kikwit4 et le lancement des vastes champs et jardins d'expérimentation des étudiants de la faculté de l'agronomie dans ce nouveau site.

Il y a lieu de marteler que la dynamique engagée dans les enseignements, l'appropriation des instructions et la modernisation des infrastructures fait de l'université de Kikwit une fierté Nationale, grâce à l'esprit managérial de son comité de gestion dirigé par le digne fils de la RDC, le professeur Alphonse Kapumba.



LA DGA DU FPI EN MISSION D'IMMERSION DANS LE HAUT-KATANGA

La Directrice Générale Adjointe du Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI), Bassiala Nlandu Djena vient de boucler son séjour de travail dans la province du Haut-Katanga. Le but de sa mission effectuée du 10 au 20 octobre auprès des entités provinciales du FPI, vise l'amélioration des conditions de travail et l'optimisation du rendement.

La mission effectuée du 10 au 20 octobre auprès des entités provinciales du FPI, vise l'amélioration des conditions de travail et l'optimisation du rendement.

Première étape du périple, ville de Lubumbashi où la DGA a visité les installations de la Direction Provinciale du FPI. Lors de son entretien avec les agents et cadres, elle a recueilli les préoccupations et les difficultés auxquelles les travailleurs font face dans l'exercice de leurs fonctions. La DGA a passé en revue neuf projets au total. Elle a évalué leur niveau d'exécution et a saisi l'occasion pour identifier les difficultés rencontrées par les partenaires du FPI.

Parmi les projets inspectés, la société REVIN SARL qui produit de l'eau minérale et des boissons gazeuses. La DGA a été flattée par la modernité de l'usine de cette entreprise. Elle s'est également rendue tour à tour à ANADOS, une unité spécialisée dans la fabrication des anodes en alliage de plomb, à CONGO PIPING qui fabrique des tuyaux, à Congo Câbles et Transformateurs qui fabriquent des barres de suspension en cuivre et des câbles électriques en aluminium et en cuivre.

La DGA a poursuivi son marathon lusshois à Mining Engineering Services (MES), une société de recyclage des



huiles usées, issues de l'exploitation minière et à Rainbow Katanga, une compagnie de fabrication des détergents. Elle a exprimé sa satisfaction quant au niveau d'exécution de l'ensemble des projets tout en soulignant l'obligation de rembourser les crédits du FPI dans le respect des échéances. «Aucun retard ne sera toléré», a-t-elle insisté.

Deux projets sont particulièrement sortis du lot lors

de la seconde série de visites. Le premier, Bags and Sacs Katanga, spécialisé dans la fabrication des sacs pour l'emballage des minerais, du ciment et des produits agricoles. Un projet qui poursuit son expansion. Le second projet du même groupe est, celui de fabrication des structures métalliques. Impressionnée par leur ingéniosité, la DGA Bassiala a salué l'impact positif de ces entreprises

dans la création des emplois car elles font partie de la vision du Chef de l'État, Félix Tshisekedi.

INERA KIPOPO est un autre projet qui suscite l'espoir. Il a bénéficié du soutien du FPI pour relancer ses activités de recherche et développement de la production piscicole. Au cours d'une rencontre entre la délégation du FPI et les représentants de l'INERA KIPOPO, les dis-

ussions ont porté sur l'utilisation des fonds. La DGA a été informée des avancées du projet. C'est ainsi qu'elle s'est rendue sur les étangs pour observer les activités en cours.

La DGA du FPI a, ensuite poursuivi sa mission à plus de 200 kilomètres de Lubumbashi, dans le territoire de Sakania, frontalier de la Zambie, avant de se rendre à Mokambo et à l'Agence de Kasumbalesa. Dans chacune de ces entités, Bassiala Nlandu a rencontré les agents et recueilli toutes les doléances quant à leurs conditions de travail. Au terme des échanges avec les agents, elle a promis de transmettre les préoccupations à la hiérarchie à Kinshasa.

La DGA a aussi fait un état des lieux du patrimoine du FPI dans cette province. Accompagnée du Directeur Provincial Jean-Marie Nkulu, elle a visité certains biens dont les bâtiments appartenant à l'établissement public en vue de les viabiliser et les rendre rentables.

Il faut noter que cette mission est une sorte d'immersion auprès des Entités Provinciales du FPI.

CELLULE DE COMMUNICATION ET PRESSE DU FPI



COMPTE RENDU DE LA DIX-HUITIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 18 octobre 2024

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix Antoine TSHIESEKEDI TSHILOMBO, a présidé, à la Cité de l'Union Africaine, la dix-huitième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 18 octobre 2024.

Cinq (05) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;
- II. Points d'information ;
- III. Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;
- IV. Examen et adoption de dossiers
- V. Examen et adoption de textes.

I. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat, a porté sur trois (03) points, à savoir :

1. De la prévention et de la répression de la criminalité urbaine

Revenant sur sa communication faite lors de la sixième réunion du Conseil des Ministres du 19 juillet 2024, le Président de la République a rappelé la nécessité de combattre la criminalité urbaine caractérisée notamment par le phénomène Kuluna couplé aux autres actes cruels qui inquiètent les habitants de certaines agglomérations du pays dont Kinshasa.

Subsidièrement à ses instructions déjà données à ce sujet et en considération des fondements sociaux de la délinquance, il a engagé le Gouvernement, sous la supervision de la Première Ministre, à envisager le renfor-

cement des mécanismes d'encadrement des jeunes désœuvrés à travers des structures publiques et privées d'apprentissage des métiers et de réinsertion sociale.

Le Vice Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, le Vice Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants ainsi que le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, en collaboration avec le Conseil Supérieur de la Magistrature, ont été chargés d'organiser fréquemment des audiences foraines pour juger les Kuluna et les bandits à mains armées appréhendés afin de donner un effet dissuasif contre toute émigration.

Le Président de la République a appelé à un contrôle rigoureux qui doit régulièrement être fait sur la circulation et la détention d'armes par les militaires et policiers afin de prévenir des crimes commis par des éléments incontrôlés qui opèrent aux côtés des bandits civils ou qui leur prêtent des armes.

Un rapport mensuel conjoint sur les mesures de prévention et sur la répression de la criminalité urbaine devra être produit.

2. De la présence et de la circulation des étrangers dans les sites miniers

Le Président de la République a eu écho de la présence des étrangers dans les



zones et sites miniers du pays. Dans certaines régions minières, des exploitants étrangers y opèrent en toute illégalité.

Considérant que la libéralisation du secteur minier, aux termes du Code minier, a donné l'accès à ce secteur, sur toute l'étendue de la République, à tous les opérateurs économiques tant nationaux qu'étrangers, l'abandon du régime d'interdiction de circulation des étrangers dans les zones minières ne devrait pas être vu comme une naïveté de notre pays qui donnerait une passe aux étrangers de faire tout ce qui leur semble bon. Cet abandon était plutôt dicté par les nécessités d'attirer des investisseurs et de répondre à l'exigence du bon climat des affaires.

Pour ainsi mettre fin aux abus des avantages découlant de cette libéralisation, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, le Mi-

nistre des Mines et tous les autres services étatiques dont la Direction Générale de Migration ont été chargés de mettre en place un dispositif de contrôle et de surveillance mieux élaboré et rigoureux pour empêcher l'accès dans les sites miniers, des étrangers ne justifiant pas d'un titre de séjour régulier en République Démocratique du Congo, ni d'un investissement dans l'exploitation minière.

Il est aussi utile de veiller scrupuleusement à cette pratique de prête-noms qui a tendance à contourner la Loi.

Les Ministres et services concernés devront présenter leurs conclusions endéans un mois.

3. Des engagements internationaux de la République Démocratique du Congo en matière des droits humains

Le Président de la République a exprimé sa satisfaction à la suite de la brillante élection de la République Démocratique du Congo, notre pays, au Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies pour le mandat 2025-2027.

Comme il n'a cessé de le rappeler devant les différentes tribunes des Nations Unies notamment à New-York comme à Genève et au Segment de haut niveau du Conseil des droits de l'homme auquel il a personnellement participé en février 2023, notre engagement à améliorer la gouvernance des droits de l'homme procède de notre conviction en tant que peuple qui croit en un Etat de droit, libre, démocratique et uni.

Tout en dénonçant une entreprise de désinformation

et une campagne mensongère tendant à minimiser les efforts consentis par notre pays en matière des droits de l'homme, le Président de la République a rappelé quelques progrès majeurs accomplis sous son leadership. Il s'agit notamment de :

- La promulgation de la Loi n° 22/065 du 26 décembre 2022 portant protection et réparations des victimes de violences sexuelles liées au conflit et des victimes des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité, suivie de la création du FONAREV dédié aux réparations des victimes et de la création, pour les réformes dans le secteur de justice transitionnelle, de la CIA-VAR placée sous son autorité directe ;

- La promulgation de la Loi n° 22/030 portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées en République Démocratique du Congo afin de faciliter leur intégration dans la Communauté nationale et internationale et d'assurer ainsi l'égalité des chances envers ce peuple ;

- La Loi organique n° 22/003 du 3 mai 2022 portant protection et promotion des droits des personnes vivant avec handicap ;
- La Loi n° 23/027 du 15 juin 2023 relative à la protection et à la responsabilité du défenseur des droits de l'homme en République Démocratique du Congo.

Dans l'objectif de renforcer notre communication sur cette question au niveau national et international, le Président de la République a décidé de la convocation, sous son autorité, d'une réunion urgente de haut niveau, regroupant tous les

(Suite à la page 7)



Biocarburants : la Côte d'Ivoire montre la voie dans la valorisation des graines d'hévéa

La Côte d'Ivoire est le principal fournisseur africain de caoutchouc naturel. Les graines d'hévéa, souvent perçues comme des déchets dans la production de caoutchouc naturel, connaissent un nouvel élan dans le pays qui mise sur les biocarburants pour améliorer ses recettes.

En Côte d'Ivoire, le groupe pétrogazier italien ENI a officiellement lancé le 8 juillet 2024 la campagne de collecte de graines d'hévéa dans le pays avec pour objectif de produire 50 000 tonnes de graines. La compagnie transforme localement le stock en huile végétale qui sera par la suite acheminée vers des raffineries pour la production de biocarburants et de biomasse pour la production d'énergie.

Cette initiative marque un tournant pour la filière ivoirienne d'hévéa dont le principal produit d'exportation et d'exploitation était jusque-là le caoutchouc naturel. L'utilisation des graines d'hévéa dans la production de biocarburants ouvre des perspectives économiques nouvelles pour les acteurs de la filière.

Selon Statista, le marché mondial des biocarburants, évalué après 20 milliards \$ en 2023, devrait croître de 40 % d'ici 2030, atteignant plus de 175 milliards \$. Plus optimistes, les projections formulées par la plateforme d'étude de marché Extrapolate indiquent que la taille de ce marché devrait at-

teindre 235 milliards \$ d'ici 2031, en raison du besoin croissant de solutions énergétiques durables et de l'importance accordée à la réduction des émissions de carbone. Ces prévisions représentent une opportunité pour les fournisseurs de graines d'hévéas qui pourraient voir la demande augmenter.

Par ailleurs, la nation ébournéenne aspire également à développer une industrie locale de biocarburants pour une utilisation à grande échelle. S'exprimant sur le sujet le 2 octobre dernier Sidiki Cissé, directeur général de l'Agence nationale d'appui au développement rural (ANADER) a révélé que la Société ivoirienne de raffinage (SIR) a réussi à produire 1 500 litres de biodiesel à base de graines d'hévéa, qui ont été testés avec succès, confirmant la viabilité du produit.

Cette expérimentation est le fruit d'un projet lancé en 2022 par un consortium composé de l'ANADER, la SIR, le constructeur automobile suédois Scania et la multinationale française TotalEnergies.

«J'appelle de tous mes vœux l'adoption d'un cadre lé-



gislatif et réglementaire régissant la filière biocarburant en Côte d'Ivoire afin d'inciter les investisseurs à s'intéresser à ce secteur hautement stratégique pour la Côte d'Ivoire en termes de souveraineté énergétique et de valorisation de la biomasse agricole par la création de ressources additionnelles pour les exploitants de la filière hévéa», a déclaré M. Cissé dans des propos relayés par les médias locaux.

POTENTIEL DE LA CÔTE D'IVOIRE POUR L'APPROVISIONNEMENT EN GRAINES D'HÉVÉA

Premier producteur africain de caoutchouc naturel et troisième producteur mondial derrière la Thaïlande et l'Indonésie, la Côte d'Ivoire dispose

d'un important potentiel pour devenir un acteur clé dans la fourniture de graines d'hévéa pour l'industrie des biocarburants.

D'après la Fédération des organisations professionnelles agricoles des producteurs de la filière hévéa (FPH-CI), la nation ébournéenne exploitait environ 700 000 hectares de plantations avec pour ambition de faire passer la superficie plantée à près de 800 000 hectares, d'ici à 2027.

S'exprimant sur la capacité de la filière ivoirienne à fournir la graine d'hévéa en juillet dernier, Michel Koblavidi, président de la FPH-CI, a révélé que l'appareil productif était en mesure de collecter jusqu'à 93 000 tonnes de graines en 2024.

UN MODÈLE POUR LES PRODUCTEURS DE CAOUTCHOUC DE LA SOUS-RÉGION

En dehors de la Côte d'Ivoire, la superficie agricole consacrée à l'hévéa en Afrique de l'Ouest était évaluée à plus de 642 000 hectares d'après les données de la FAO. Le Nigéria, le Ghana et le Libéria se distinguent dans la production, concentrant respectivement pour 56, 21 et 20 % de la surface d'exploitation annoncée.

En s'inspirant de la Côte d'Ivoire, ces pays pourraient également diversifier leur économie et réduire leur vulnérabilité aux fluctuations des marchés mondiaux.

Il s'agit en outre d'une opportunité qui pourrait contribuer à augmenter les revenus des petits exploitants agricoles travaillant dans la filière hévéa, dont les revenus dépendent exclusivement de la production de caoutchouc naturel.

La fourniture de graines d'hévéa pour l'industrie des biocarburants représente une option particulièrement intéressante pour ces producteurs, surtout dans des pays comme le Libéria, qui interdisent l'exportation de caoutchouc naturel afin de favoriser le développement de leur industrie locale de transformation de caoutchouc.

AVEC AGENCE ECOFIN

RDC : une proposition de loi portant révision de la loi 14/003 déposée à l'Assemblée nationale

En réponse aux prescrits des articles 203, point 18 et 204 point 23 de la Constitution de la République démocratique du Congo, le député national Célestin Ingelemba Bokuwe a dans une proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale sollicité l'implication de ses homologues de la chambre basse du parlement pour revisiter la loi n°14/003 du Février 2014, portant conservation de la nature. Ce document de 85 articles est porteur de certains principes modernes posés par les instruments internationaux ratifiés par la RDC. Il vise aussi la correction des certains articles et dispositions faibles en termes d'action. Le dépôt de cette proposition de loi a eu lieu ce lundi 21 octobre, à Kinshasa.

«Nous avons tenu à ce que cette loi détermine par exemple, la responsabilité de l'Etat vis-à-vis des victimes en matière des conflits homme-faune, ainsi qu'à la création d'une caisse de réparation gérée par l'ICCN qui est l'organe qui gère les aires

protégées, de sorte que s'il y a un problème, on ne puisse plus aller tourmenter ou déranger le ministre de l'Environnement », a déclaré le député national, Célestin Ingelemba Bokuwe.

Selon le délégué de l'ANAPAC RDC, cette démarche vise à promouvoir les droits humains des communautés locales et des peuples autochtones, intégrer les thématiques émergentes notamment les Autres mesures de conservation par zone (AMCE), afin d'assurer la contribution du pays aux objectifs mondiaux sur la protection de la biodiversité.

«Nous accompagnons l'honorable pour renforcer cette thématique. Actuellement, nous voulons que la loi sur la conservation puisse avoir une approche qui consulte les Communautés avant l'érection ou l'élargissement d'une aire protégée. En dehors de ça, il y a les questions, par exemple liées au partage des bénéfices découlant de l'utilisation de tout ce que nous avons comme ressources génétiques. Le mécanisme pour

que les communautés gardent le contrôle de leurs espaces avec l'évolution de la technologie, et tirer profit des études et réalisations qui sont faites par les firmes pharmaceutiques dans la production des médicaments tout en s'inspirant de nos connaissances traditionnelles au niveau du pays », a renseigné Léonard Bombole, chargé des questions juridiques à l'ANAPAC.

A en croire les experts, cette proposition de loi a le mérite d'avoir renforcé les questions liées au respect des droits humains dans la conservation de la nature. Son adoption marquera une avancée significative sur l'agenda 30x30 et la conservation basée sur les droits.

«Il faut préciser que la date du dépôt coïncide avec l'ouverture de la Cop16 biodiversité à Cali en Colombie. Cela est très significatif en ce sens que cette proposition de loi contient des dispositions qui s'alignent aux engagements que le pays a souscrits au niveau international notamment

le cadre mondial de la biodiversité Kunming Montréal avec l'objectif 30x30, en invoquant les autres mesures efficaces de conservation par zone (AMCE) et Aires et territoires des patrimoines autochtones et Communautaires (APAC) et la foresterie communautaire. Aussi, Cette proposition a haussé l'ambition du pays par rapport à la conservation de la nature à 30% au lieu de 15 % en vigueur », a révélé Willy Elwa, de l'APEM.

Comblent le vide sur les conflits homme-faune !

A en croire ce député, 60 ans après l'indépendance le cadre juridique de la République démocratique du Congo reste muet sur les conflits homme-faune. Le pays ne dispose d'aucun mécanisme spécifique pour l'indemnisation des dommages dus à ces conflits dont les conséquences entraînent parfois décès et blessures graves des êtres humains.

«Nous avons compris avec le temps que notre loi protège plus l'animal que

l'homme lorsqu'il s'agit de cette question de conflit homme-faune. La loi 14.003 ne parle pas de la protection de l'homme face à l'animal alors que c'est un aspect non négligeable. Il y a des animaux protégés qui arrivent à menacer et à tuer l'homme», s'est indigné l'élu du de Monkoto, Célestin Ingelemba Bokuwe.

La République Démocratique du Congo est un pays de la méga biodiversité. Le pays a ratifié plusieurs conventions internationales, et s'est doté d'une loi sur la conservation. En dépit de ces innovations, loi 14/003 présente encore des faiblesses qu'il convient de corriger.

Notons que cette proposition de loi a bénéficié de l'appui technique de l'Ong ANAPAC RDC (Alliance Nationale d'Appui et de Promotion des Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et de l'appui financier de RRI/ Fonds Bezos et Synchronicity Earth.

AVEC ENVIRONNEWS-RDC

COMPTE RENDU DE LA DIX-HUITIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

(Suite de la page 5)

Ministres sectoriels et autres structures concernées qui s'y pencheront activement afin de réfléchir sur la situation des droits de l'homme et de préparer un rapport circonstancié, détaillant les actions urgentes à mettre en place pour répondre efficacement aux critiques dont nous faisons l'objet.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

L'état d'esprit de la population a été marqué par :
- Les attentes de la population qui suit le déroulement de la session budgétaire à l'Assemblée Nationale et au Sénat, au regard des différentes revendications sociales;
- Satisfaction quasi générale de la population suite à la qualification de l'équipe nationale " Léopards " au terme de leur victoire face à l'équipe nationale de la

Tanzanie lors de la 4ème journée des éliminatoires de la CAN/Maroc 2025.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a terminé son rapport par la situation aux frontières, après avoir présenté un succinct résumé de sa participation à la 75ème session du Comité Exécutif du programme du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a présenté la situation opérationnelle et sécuritaire, particulièrement dans la partie Est du pays.

Il a par ailleurs passé en revue le déroulement des opérations en cours principalement contre les miliciens CODECO et ZAIRE dans l'Ituri, les ADF/MTM dans le Nord-Kivu, les combattants Maï-Maï MAYELE dans le Sud-Kivu et les insurgés MOBONDO dans le Kongo Central. Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Situation



épidémiologique en République Démocratique du Congo

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a passé en revue la situation épidémiologique en République Démocratique du Congo et fait le point des actions de riposte en cours.

En ce qui concerne le MPox, il a fait état de la poursuite de la campagne vaccinale dans les 11 Zones de Santé de six (06) provinces en précisant que la couverture vaccinale nationale au 15 octobre 2024 est de 20.960 personnes vaccinées, ce qui représente 45% de la cible.

Le lancement de la campagne de vaccination contre la Mpox à l'Équateur a été fait le 14 octobre 2024 par le Vice-Gouverneur de la province alors que se poursuivent les préparatifs du lancement de la campagne de vaccination dans les deux provinces restantes du premier bloc, à savoir : le Sankuru et SudUbangi.

Au sujet du Choléra, la tendance à la 47ème semaine est marquée par une diminution du nombre des nouveaux cas de choléra, passant de 527 à 484 cas, par rapport à la semaine précédente.

La prise en charge gratuite des cas se poursuit dans les Centres de Traitement de Choléra (CTC) autant que les investigations des cas et prélèvements des échantillons dans les Zones de Santé touchées ainsi que la surveillance globale (épidémiologique, biologique, environnementale et clinique). Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.4. Trois Notes d'information relevant du sec-

teur des Transports

Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement a présenté au Conseil une Note d'information à trois volets.

Le premier volet a porté sur la mise au point des mesures, à court et à moyen termes, prises en rapport avec les accidents et incidents constatés sur la navigation intérieure.

Il a indiqué que ces mesures visent à faire face notamment à l'insuffisance de balisage de nos routes de navigation, au non-respect de la réglementation lié à la surcharge, aux voyages nocturnes, au manque de feux de position des embarcations et au non-respect des normes de construction navale.

Les Armateurs censés appliquer cette réglementation sont appelés à s'interdire de naviguer la nuit afin d'échapper à tout contrôle du personnel de l'Administration des Transports. Ces derniers sont, quant à eux, encouragés à faire preuve de rigueur et de professionnalisme.

Le deuxième volet a concerné la problématique des embouteillages dans la ville de Kinshasa. Suivant les recommandations du Président de la République, Chef de l'Etat, il a indiqué que deux réunions techniques se sont tenues les 24 septembre et 15 octobre 2024 avec les Ministères concernés par ce secteur et le Gouverneur de la ville de Kinshasa ainsi que leurs experts.

56 carrefours dont l'engorgement empêche la fluidité de la circulation ont été identifiés, et par conséquent, la mobilité de nos concitoyens. Pour y remédier, les mesures suivantes ont été proposées :

1. La présence des policiers

dans les différentes intersections ;

2. Prévoir des routes dédiées à sens unique selon l'affluence des véhicules sur les principales artères ;

3. La Commission Nationale de Prévention Routière (CNPR) et l'Office des Voiries et Drainage (OVD) ont mené une étude sur la manière de procéder à une circulation alternée qui sera implémentée dès la semaine la prochaine.

Le Gouverneur de la Ville de Kinshasa et les responsables des services précités, intervenant en qualité d'invités, ont pu éclairer le Conseil sur les modalités de mise en œuvre de ces mesures.

Enfin, dans le troisième volet, il est revenu sur l'incendie survenu le 15 octobre 2024 au dépôt de TRANSCO à Masina/Siforco à Kinshasa brûlant un total de soixante-six (66) bus.

Afin de déterminer l'origine de cet incendie, les enquêtes sont en cours pour faire la lumière et déterminer les responsabilités sur le plan administratif et poursuivre leurs éventuels auteurs devant les instances judiciaires. Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.5. Feuille de route pour le déploiement du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics

Le Ministre d'Etat, Ministre du Budget a présenté au Conseil la feuille de route pour le déploiement du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) pour la période 2024-2027.

Cette feuille de route détermine le cadre de pilotage du processus de déploiement du SIGMAP et identifie sept (07) étapes majeures pour l'implémentation de cette plateforme de

gestion des marchés publics, à savoir :

- i. Renforcement du cadre réglementaire de la gestion électronique des marchés publics ;
- ii. Réalisation du test et mise à jour du SIGMAP ;
- iii. Mise en production du SIGMAP et implémentation dans les entités utilisatrices ;
- iv. Acquisition des infrastructures et création de centre de services partagés ;
- v. Renforcement de la sécurité du SIGMAP ;
- vi. Formation des utilisateurs ; et,
- vii. Migration vers la dématérialisation complète de la commande publique.

Le Ministre d'Etat, Ministre du Budget a rassuré que cette feuille de route bénéficiera du financement du Gouvernement au travers des Lois des finances de chaque année ainsi que du financement des partenaires techniques et financiers.

Cette démarche, a-t-il rappelé, vise à rencontrer les instructions du Président de la République, Chef de l'Etat, formulées lors de l'atelier de lancement du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics le lundi 29 août 2022 concernant l'implémentation du SIGMAP dans les entités publiques tant au niveau central, provincial que local.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.6. Evolution des travaux de construction des rocadés de Kinshasa

Le Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures et Travaux Publics a informé le Conseil de l'évolution des travaux de construction des rocadés de la ville de Kinshasa dans le cadre du programme sino-congolais.

En effet, la Rcade Sud-Est part de l'avenue Ndjoku, passe par le Boulevard Lumumba, l'avenue Buma (dite " Antoine Gizenga "), atteint N'djili Brasserie, longe l'avenue de la Paix, traverse Kimwenza Gare et termine à Mitendi, en croisant la Route Nationale numéro 1 et ce, sur 41,54 kilomètres. La Rcade Sud-Ouest, elle, va de Mitendi sur la Route Nationale numéro 1 jusqu'à l'Arêt Mbudi, soit une longueur de 21,38 kilomètres.

Si pour l'une le projet est exécuté par la société CTCE, pour l'autre, la mise en œuvre est faite par la so-

(Suite à la page 8)

COMPTE RENDU DE LA DIX-HUITIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

(Suite de la page 7)

ciété CREC-8.

Les travaux en cours sur ces deux projets avancent normalement. Ils comprennent l'installation des bases-vies, pour les chantiers des deux rocades, la préparation et le dégagement des emprises des routes, les travaux de terrassement, l'aménagement des voies de déviation (utiles pendant la construction de la route), la conduite des travaux d'assainissement (construction des caniveaux en cours), ainsi que la construction d'ouvrages hydrauliques (dalots, buses et collecteurs).

Entre-temps, le Gouvernement s'emploie à relever le défi d'expropriation au regard de la présence de plusieurs cimetières sur l'emprise des linéaires des rocades. Car, il s'agit des routes à deux fois deux bandes (2x2), allant dans les deux sens, avec des accotements. Elles ont besoin d'une largeur globale de 20 mètres d'emprise.

Le Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures et Travaux Publics a été respectivement complété par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Aménagement du Territoire et le Ministre de l'Urbanisme et Habitat. Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.7. Financement des projets urgents d'infrastructures

Le Ministre des Finances a, pour sa part, informé le Conseil du financement des projets structurants par le Trésor public en vue de garantir un impact durable sur l'économie nationale tout en améliorant les conditions de vie des citoyens.

En effet, les efforts de stabilisation du cadre macro-économique déployés entre juin et septembre 2024 ont permis d'améliorer l'environnement des affaires et de renforcer l'attractivité des titres publics, facilitant ainsi, la mobilisation de financements à des conditions plus favorables. Aussi, ont-ils favorisé la constitution des marges de trésorerie qui ont facilité la relance du financement des projets d'investissement urgents dans plusieurs secteurs clés et provinces.

Le Ministre des Finances a précisé que ces projets, qui ont connu des retards en raison des diverses contraintes notamment financières, sont désormais relancés dans le cadre d'un plan d'action accéléré, visant à répondre aux besoins immédiats de la po-



pulation et à soutenir la croissance économique.

Les fonds mis à disposition ont été affectés notamment au Programme de Développement Local des 145 Territoires (PDL-145T), aux projets d'infrastructures et voiries en provinces et aux projets de développement des infrastructures de la ville de Kinshasa.

Tirant les leçons du passé, le Ministre des Finances a martelé que la réussite de ces projets dépendra de l'efficacité dans leur mise en œuvre, du mécanisme de contrôle et de suivi mis en place et de la capacité à mobiliser les ressources nécessaires. Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DES DECISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé un relevé de décisions prises lors de la 17ème réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 11 octobre 2024.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DE DEUX (02) DOSSIERS

IV.1. Projet pilote de relance de la production avicole

Le Ministre de la Pêche et Elevage a présenté le dossier relatif au projet pilote de relance de la production avicole en République Démocratique du Congo.

En effet, ce projet pilote qui s'étend sur huit (08) différents pôles à travers le pays a l'ambition d'organiser les filières avicoles et les dispositifs d'articulation entre Aviculture Moderne et Aviculture Paysanne dans l'objectif d'assurer la sécurité et la souveraineté alimentaire en produits avicoles (viande, œufs et produits dérivés).

Le Ministre de la Pêche et Elevage a expliqué les ac-

tions et les stratégies de relance, les mécanismes de mise en œuvre du projet, les sources de financement ainsi que le chronogramme d'activités étalé sur 24 mois entre 2024 et 2025. Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté.

IV.2. Participation à la relance des activités du Centre International des Civilisations Bantu (CICIBA)

La Ministre de la Culture, Arts et Patrimoine a évoqué la nécessité de la participation active de la République Démocratique du Congo à la relance des activités du Centre International des Civilisations Bantu (CICIBA). Considérant le leadership de notre pays au sein de cette organisation comptant

11 Etats membres, elle a motivé l'importance d'une redynamisation qui passe notamment par la relance des réunions du Conseil d'Administration et de la Conférence des Ministres plongées dans une léthargie de plus d'une décennie. L'objectif poursuivi est de permettre à cette structure, à travers l'accomplissement des missions lui assignées, de renforcer une coopération régionale autour des valeurs culturelles partagées par les peuples Bantu.

Par ailleurs, la Ministre de la Culture, Arts et Patrimoine a annoncé que la République Démocratique du Congo soumettra officiellement sa candidature à la présidence de la Conférence des Ministres en charge des affaires culturelles prévue en mai 2025.

En synergie avec les autres Membres du Gouvernement, elle entend prendre les dispositions idoines aux fins de faire jouer à notre pays le rôle moteur dans la redynamisation du CICIBA.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

V. EXAMEN ET ADOPTION DE QUATRE (04) TEXTES

V.1. Projet de Décret

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public a présenté au Conseil, pour examen et adoption, les grandes lignes du Projet de Décret portant régime de déclaration du patrimoine familial de l'Agent Public de l'Etat.

Il a indiqué que ce texte vient répondre au vide juridique existant sur les modalités particulières de déclaration de patrimoine pour les autres catégories d'Agents publics et clarifie les mécanismes d'exécution des dispositions de l'article 9 point 5 du Décret-Loi n°017/2002 du 03 octobre 2002 portant Code de conduite de l'Agent Public de l'Etat.

Ce projet de Décret vise à garantir la transparence dans la gestion de la chose publique, à assurer la moralisation de la vie publique, à renforcer le devoir d'intégrité des Agents publics, et à mettre en place les outils permettant de détecter, de collecter, d'enquêter et de sanctionner l'enrichissement illicite et toutes les autres formes d'antivaleurs y afférentes, à charge des Agents publics de l'Etat.

A travers une fiche individuelle de déclaration de patrimoine familial, en version papier et en version électronique, chaque Agent autre que ceux soumis à des régimes particuliers de déclaration de patrimoine, déclare son patrimoine auprès de l'Observatoire de Surveillance du Code d'Ethique Professionnelle (OSCEP) dans les 30 jours qui suivent sa prise de fonctions et dans les 30

jours qui suivent la fin des fonctions, sous peine de poursuites disciplinaires et/ou pénales, selon les cas.

L'Agent est aussi tenu de renouveler sa déclaration de patrimoine familial suivant les mêmes modalités chaque année, au plus tard le 30 avril. Les mêmes sanctions sont applicables en cas de défaut de déclaration dans le délai et en cas de déclaration inexacte prouvée par des enquêtes menées par l'OSCEP.

Le patrimoine familial dont il s'agit comprend l'ensemble des biens meubles et immeubles, matériels ou immatériels appartenant à l'Agent Public ou à sa famille immédiate, situés sur le territoire national ou à l'étranger. Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce Projet de Décret.

IV.2. Projet de Loi portant autorisation de la prorogation de l'état de siège sur une partie du territoire

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a soumis au Conseil le Projet de Loi autorisant la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours prenant cours le 24 octobre 2024. Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce Projet de Loi.

V.3. Projets de Loi de ratification (02 textes)

Le Ministre des Finances a soumis au Conseil, pour examen et adoption, deux (02) textes suivant :

- Projet de Loi portant ratification de la Convention multilatérale destinée à faciliter la mise en œuvre de la règle d'assujettissement à l'impôt au titre du pilier deux ;
- Projet de Loi portant ratification de la convention multilatérale destinée à faciliter la mise en œuvre des mesures relatives aux Conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ces deux textes.

Commencée à 14h50', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 18h27'.

POUR LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT EN MISSION, YOLANDE ELEBE MA NDEMO
MINISTRE DE LA CULTURE, ARTS ET PATRIMOINES

Afrique : A cause des récits médiatiques stéréotypés, le continent perd 4,2 milliards USD par an (rapport)

Dans un rapport publié le 10 octobre 2024, l'ONG Africa No Filter et le cabinet de conseil en stratégie Africa Practice indiquent que les stéréotypes véhiculés par les médias internationaux

coûtent aux pays africains une " prime de préjudice " sur le service de la dette, allant jusqu'à 4,2 milliards de dollars américains chaque année.

Intitulé « The cost of media stereotypes to Africa - The relationship between media, investment and economic development », le rapport se base sur une combinaison d'analyses quantitatives et d'observations qualitatives pour explorer les répercussions d'une couverture médiatique biaisée de l'actualité africaine sur le coût du service de la dette.

Dans cette optique, la couverture médiatique des élections dans quatre pays africains (le Kenya, le Nigeria, l'Afrique du Sud et l'Égypte) durant la période pré-pandémie de Covid-19 a été comparée à celle des processus électoraux dans des pays non africains présentant des profils de risque similaires, en l'occurrence la Malaisie, le Danemark et la Thaïlande. L'analyse fait ressortir que les récits négatifs dominent les discours autour des élections africaines : 88 % des articles de presse sur le Kenya pendant la période électorale sont négatifs, contre seulement 48 % pour la Malaisie.

Le rapport indique que les médias présentent souvent l'Afrique comme une entité monolithique, en ignorant la diversité des cultures, des économies et des systèmes politiques du continent. De même, 66% des articles relatifs aux élections égyptiennes sont négatifs contre 32% seulement en Thaïlande.

En somme, les pays africains bénéficient d'une plus grande attention de la part des médias internationaux pendant les périodes électorales, mais l'accent est mis de manière disproportion-



née sur des questions négatives telles que la violence, la fraude électorale et la corruption.

« Les narratifs médiatiques stéréotypés sur le continent transparaissent également à travers un focus particulier sur les conflits, la pauvreté et les maladies, tout en négligeant de mettre en lumière les évolutions et les réalisations positives ».

DES TAUX D'EMPRUNTS ÉLEVÉS

Les spécialistes ajoutent que les médias présentent souvent l'Afrique comme une entité monolithique, en ignorant la diversité des cultures, des économies et des systèmes politiques du continent. Ils regardent aussi les cultures et les sociétés africaines à travers le prisme occidental, ce

qui conduit souvent à des ma-lentendus et à des représentations erronées.

L'analyse établit un lien clair entre l'image véhiculée par les médias et la perception du risque souverain par les investisseurs. Une couverture médiatique négative augmente le risque perçu, ce qui entraîne une hausse des coûts d'emprunt. À l'inverse, un sentiment positif dans les médias est corrélé à un profil de risque plus faible et des taux d'emprunt réduits.

Pour calculer les économies potentielles sur le coût du service de la dette pour le Nigeria, le Kenya, l'Égypte et l'Afrique du Sud, le rapport s'est appuyé sur des modélisations réalisées par des universitaires indiquant que la représentation médiatique peut influencer les taux d'in-

térêt des emprunts jusqu'à 10 %. D'après ces modélisations, une amélioration de 10% de l'image d'un pays entraîne une diminution de 1 % des taux d'intérêt.

D'après ces modélisations, une amélioration de 10% de l'image d'un pays entraîne une diminution de 1 % des taux d'intérêt.

En comparant les coûts réels du service de la dette avec ceux ajustés en fonction de l'amélioration du sentiment des médias, les chercheurs ont estimé que les économies potentielles que réaliseraient les quatre pays africains étudiés pouvaient atteindre 0,14 % de leur PIB par an.

Si l'on extrapole ce chiffre à l'ensemble du continent, l'Afrique perd jusqu'à 4,2 milliards de dollars par an,

à cause de récits médiatiques négatifs. Ce montant pourrait financer l'éducation de plus de 12 millions d'enfants, vacciner plus de 73 millions d'enfants ou assurer de l'eau potable aux deux tiers de la population du Nigeria.

Par ailleurs, le rapport note que d'autres moteurs importants du financement du développement, tels que le tourisme, les investissements directs étrangers (IDE) et les flux d'investissements sur les marchés boursiers sont également influencés par la couverture approximative de l'actualité africaine, tout en soulignant la nécessité de recalibrer les représentations du continent dans des médias internationaux afin de débloquent le potentiel des économies africaines.

AVEC AGENCE ECOFIN



Football à Kinshasa : Fonak s'impose devant AJ Vainqueurs (1-0)

Fonak (Fondation Alain Kaluyitukadioko) s'est imposé devant AJ Vainqueurs par 1-0, lundi, au stade Tata Raphaël, dans le cadre de la 6ème journée du groupe A du championnat de l'Entente provinciale de football de Kinshasa (Epfskin). Dans ce derby de la com-

mune de Lemba, le FC Fonak a eu raison de son adversaire sur l'unique réalisation d'Ewango Omwele (86ème). Cette courte victoire a permis à Fonak de rompre avec une suite de trois défaites devant Saint Christian (0-1), AC Monzo (0-1) et JS Wangata (0-1).

C'est aussi la deuxième victoire de Fonak après celle de la 2ème journée contre le FC Arc-en-ciel (5-2). Avec son nul de la 1ère journée face au FC Trinité, Fonak s'est vu crédité de sept points sur 15 possibles, soit après cinq sorties. AJ Vainqueurs vient ainsi de s'aligner sur une 2ème défaite d'affilée après la dernière concédée devant Nouvelle Vie Bomoko Binza (0-1). Cette équipe, l'une de plus ancienne dans cette compétition, a ouvert la saison sur une défaite devant la JS Wangata (1-2) avant de redresser la tête devant l'AC Monzo (3-1) et face à Saint Christian (1-0).

SUCCÈS DE NOUVELLE VIE FACE À EJEUNA (2-1)

Au stade des Martyrs, pour le compte de la même journée du groupe A, l'équipe de Nouvelle Vie Bomoko Binza s'est bien tirée d'affaire devant l'AS Ejeuna, battue sur le score de 2-1. Tous les trois buts de la partie ont été inscrits à la seconde période. Nouvelle Vie a mené au score par 2-0, sur des réalisations de Kizungu Matumona

(65ème) et de Bowela Eflili (67ème). Pour l'AS Ejeuna, l'honneur a été sauvé par Ndjoli Epenzi (81ème).

NOUVELLE VIE : L'ÉLÉPHANT QUI MARCHE SUR LES ŒUFS

En six sorties, Nouvelle Vie Bomoko a trébuché une fois, à la 1ère journée devant le FC Arc-en-ciel (0-1). Depuis lors, la formation de Nouvelle Vie Bomoko Binza ressemble à un éléphant qui marche sur les œufs et fait des ravages sur son passage. Pour preuve, depuis cinq semaines, personne ne lui a résisté comme en témoignent ses succès devant JS Wangata (1-0), AC Monzo (2-0), Saint Christian (2-0), AJ Vainqueurs (1-0) et AS Ejeuna (1-0).

SAINT CHRISTIAN IMPUISSANT FACE À BOL'S (1-2)

Toujours au stade des Martyrs, en groupe A, Saint Christian a été impuissant devant l'AS Bol's qui l'a emporté par 1-2. Bien que battu, Saint Christian a eu l'honneur de l'ouverture matinale du score, par le biais de Mbo



Bonzale (3ème), sur penalty. L'AS Bol's qui a couru derrière la réduction de l'addition, y est parvenu au bout des derniers instants de la première période, par Mboyo Bekanga, avant de voir Ngundu Chadrack (47ème), envoyer les siens au succès final, deux minutes après les citrons.

C'est la 4ème victoire de la saison pour l'AS Bol's qui a totalisé 12 points en six sorties, après les trois premières, glanées devant Elk 47 (3-2), Trinité (4-2) et Arc-en-ciel (3-2). Bol's s'est incliné à

deux reprises face à la JS Wangata (0-1) et l'AC Monzo (1-2).

Saint Christian en est à sa 3ème défaite en six sorties pour avoir perdu devant l'AJ Vainqueurs (0-1) et Nouvelle Vie (0-2) et peut se consoler pour ses performances réalisées contre Monzo (3-0, forfait), Ejeuna (2-1) et Fonak (1-0).

VICTOIRE DE PJSK DEVANT TP LES CROYANTS (1-0)

Toujours, au stade Tata Raphaël, dans la commune de

Kalamu, en groupe B, l'AS Pjsk (Patrick, José et Sophia Kumba) a réalisé un service minimum, à la 6ème journée en faisant tomber la formation du TP Les Croyants, sur la marque de 1-0. C'est Longange Banzulu Pjsk qui a très mal commencé la saison sur deux défaites de suite devant AC Ujana (0-3, forfait) et contre Céleste (0-1), s'est retrouvé dans un couloir idéal avec quatre victoires d'affilée devant AC Normands (2-1), TP Les Anges (1-0), RC Promesse (2-1) et TP Les Croyants (1-0). En 6 sorties, Pjsk a enregistré 12 points sur 18 (6 matches joués).

LES RENDEZ-VOUS DE MARDI

Au terrain Ujana : Les Mages-Céleste (9h00), Sainte Académie Afrika-OC Dumez (11h00), AS Miel Sport-AC Normands (13h00) et RC Impact-RC Promesse de Dieu (15h00). Au stade Tata Raphaël : Afedick-AC Ujana (9h00), AC Ndanu City-RC Saint Etienne (11h00), AC Kratos- ICK (13h00) et Espoir de Mikondo-TP Les Anges (15h00).

Avec ACP

Foot-RDC : début poussif pour Mazembe après 3 matchs du championnat national

Le Tout puissant Mazembe fait un début poussif dans le championnat national, avec deux nuls et une défaite.

Les Corbeaux ont perdu par (0-1) dimanche 20 octobre devant le Football Club Saint Eloi Lupopo, lors du derby de Lubumbashi au stade Frederic Kibasa Maliba dans le cadre de la troisième journée de la compétition Illicocash Ligue 1, dans le groupe A.

Ce match s'est arrêté momentanément à la 72ème minute, à la suite des actes de vandalisme perpétrés par des supporters de Mazembe, obligeant l'arbitre à interrompre cette rencontre pendant une dizaine de minutes.

Lors de deux premières journées, Mazembe avait fait des matchs nuls respectivement face à l'As Malole de Kananga (1-1) et FC Tanganyika (0-0).

À la suite de cette défaite, le TP Mazembe se classe 10ème avec 2 points en trois matches



joués, soit 2 nuls et une défaite.

Et le FC Lupopo totalise 6 points en deux matches joués, et occupe la 4ème place au classement provisoire.

Les autres résultats du groupe A sont les suivants : L'équipe locale de l'AS

Simba a battu l'US Panda B52 de Likasi, 2-1, au stade Dominique Diur de Kolwezi. Simba est 5ème avec 6 points, et US Panda est 8ème avec 3 points.

À Kananga, au Kasai-Central, l'équipe locale de

l'AS Malole et FC Blessing se sont neutralisés sur un score de 0-0. Malole totalise 5 points, en 4 matches joués, et Blessing est dernier avec 1 point en trois matches.

Dans ce groupe A, c'est le FC Tanganyika qui est en

tête avec 10 points en 4 matches disputés.

Dans le groupe B à Kinshasa, un seul match était à l'ordre du jour : le Daring Club Motema Pembea fait un match nul face à l'AC Rangers.

Réligion : décès du cardinal Dal Corso, missionnaire en Angola

Le cardinal de l'Opera Don Calabria et évêque émérite de Benguela, diocèse situé sur la rive atlantique du pays africain, est décédé dimanche 20 octobre, à 85 ans, dans la maison des Pauvres Serviteurs de la Divine Providence de Negrar, près de Vérone, où il résidait depuis quelques années. Sa vie fut dédiée au service de l'évangélisation des "derniers", y compris en Amérique latine.

« Véritable homme de Dieu », il est resté « proche des derniers et des oubliés de la terre » même après avoir été créé cardinal par François en 2019, en continuant à « servir d'aumônier dans une paroisse éloignée de l'Angola, l'une des plus pauvres, où l'on avait besoin de prêtres pour mener à bien le travail pastoral ». Tel est l'héritage laissé par le cardinal Eugenio Dal Corso, estime l'actuel supérieur général de sa congrégation, les Pauvres Serviteurs de la Divine Providence (Don Calabria). Le père Massimiliano Parrella évoque un "homme qui a vécu la pauvreté et le détachement total des biens matériels jusqu'à la fin".

L'évêque émérite de Benguela, sur la côte atlantique de l'Angola, est décédé le dimanche 20 octobre vers 21 heures, dans la maison des Pauvres Serviteurs de la Divine Providence à Negrar,

près de Vérone où il a vécu ces dernières années. Les funérailles auront lieu le jeudi 24 octobre à 14h30 en la cathédrale de la ville du nord de l'Italie. Elles seront célébrées par Mgr Domenico Pompili.

La concomitance entre la date de la mort du cardinal Dal Corso et la Journée missionnaire mondiale représente l'héritage le plus explicite d'une vie consacrée à l'évangélisation des populations en Amérique latine, puis dans ce que le père Parrella appelle "son" Angola.

PREMIÈRES ANNÉES

Eugenio Dal Corso est né le 16 mai 1939 dans le nord de l'Italie, dans un petit quartier de Grezzana appelé Corso. De là il tire son nom, alors que son prénom est un hommage à Pie XII, Eugenio Pacelli, élu Pape deux mois et demi plus tôt. Deuxième de six frères, il montre une vocation précoce pour la mission qui le conduit, dès l'âge



de 10 ans, à entrer comme aspirant à la prêtrise dans une maison de la congrégation des Pauvres Serviteurs de la Divine Providence, dont il sera le premier religieux à devenir cardinal.

ARGENTINE ET ANGOLA

Après avoir prononcé ses premiers vœux le 8 septembre 1959, le travail missionnaire du cardinal Dal Corso commence seize ans plus tard, en 1975, alors que ses premières expériences de vie pastorale se déroulent à

Rome, à Madonna di Campagna dans la province de Vérone et à Naples, à San Giacomo degli Italiani à Poggioreale, près de la prison. S'en suivirent onze ans de ministère en Argentine, dans la ville frontalière de Laferrere, où il a fondé la paroisse dédiée à Nuestra Señora de la Paz. Puis départ pour l'Angola, en pleine guerre civile. D'abord dans le diocèse d'Uije, à la frontière avec la République démocratique du Congo, puis dans la capitale, Luanda, pour diri-

ger une école primaire, un collège et un petit hôpital, ainsi que la nouvelle maison de la congrégation.

AU SERVICE DES NÉCESSITEUX

Le 15 décembre 1995, Jean-Paul II l'a nommé coadjuteur du diocèse de Saurimo, dans le nord-est du pays, succédant à Mgr Ribeiro da Costa le 15 janvier 1997. Inspiré par la devise épiscopale Sapientia, son travail a duré douze ans. Puis, le 18 février 2008, Il est transféré au diocèse de Benguela. Il y reste dix ans avant de renoncer à sa charge pastorale pour cause de limite d'âge le 26 mars 2018. Néanmoins, le cardinal Dal Corso ne manque jamais d'être au premier plan de son engagement dans le diocèse de Menongue, l'un des diocèses les plus nécessiteux d'Angola, en continuant à travailler comme aumônier du centre pastoral Sainte Joséphine Bakhita à Caiundo, une petite communauté de la province de Kuando Kubango.

Kinshasa : une exposition peinture pour rendre hommage aux combats de la vie

L'exposition peinture intitulée «Au-delà du Ring» est prévue du 27 octobre au 31 décembre 2024 à Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo, à la galerie Malabo, pour rendre hommage aux combats de la vie, a annoncé lundi un artiste-peintre au cours d'un entretien.

«À travers cette exposition, je tiens à rendre hommage aux combats de la vie tout en me servant du sport comme métaphore», a déclaré Patrick Lomaliza, l'artiste-peintre et auteur de l'exposition.

Selon lui, l'exposition peinture intitulée «Au-delà du Ring» est inspirée du combat de boxe «The Rumble in the Jungle» ayant opposé les deux américains, Mohamed Ali et George Foreman au Zaïre (Actuelle République Démocratique du Congo) en 1974 pour le titre de champion du monde poids-lourds de boxe anglaise.

«J'ai voulu capturer l'esprit du combat emblématique tout en faisant le lien avec les luttes quotidiennes que chacun peut rencontrer



car en vérité ne sommes pas dans des luttes quotidiennes ? Des combats de classes, des batailles pour les droits de l'homme, des luttes contre les murs artificiellement montés pour diviser, des luttes pour des passerelles qui unissent», a indiqué Patrick Lomaliza.

«Au-delà du ring» est la première exposition indi-

viduelle de Patrick Lomaliza, dont le but est de faire découvrir le talent et le style de l'artiste.

«L'exposition aura lieu dans deux sites, notamment au restaurant 3Z dans la commune de la Gombe et à la galerie Malabo dans la commune de Kinshasa.

Le vernissage interviendra le dimanche 27 oc-

tobre à la galerie», a-t-il précisé.

Né à Kinshasa, Patrick Lomaliza a fait ses premiers pas artistiques en réalisant des peintures publicitaires. Il s'est fixé comme objectif, émouvoir les spectateurs en leur proposant des œuvres contrastées aux thématiques qui interrogent sur les inégalités.

Chronik'Éco

Journal en ligne et Tri-hébdomadaire d'informations générales

Galleries présidentielles, Local n°367, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 52 54 555

E-mail : chronikeco@gmail.com
www.chronikeco.net
L'actualité en temps réel

DIRECTEUR DE PUBLICATION
OLIVIER KAFORO

RÉDACTEUR EN CHEF
Blanchard Manteka

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Toussaint Manzanza

RÉDACTION GÉNÉRALE
Olivier KAFORO
Roger KUAKU
Albert Mafolo
Blanchard MANZEKA
Crâne BRING
Jonathan KIAKU
Pauline NSASI
Augustin BANZA

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS
Gulain MATUMONA
Edouard NZAU

WEB MASTER
Paulin Maniese

PRODUCTION
Claude TUTULA

COMMERCIAL
Clotilde Bayeng

INTENDANT GÉNÉRAL
Jacques KWETE

**CETTE GUERRE,
NOUS ALLONS
LA GAGNER !**



**DEFENDONS
LA PATRIE**

**Bendélé
Ekweya té**

**TOUT POUR
LA PATRIE!**